



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Suppression de la technologie en 6e

Question écrite n° 5943

### Texte de la question

M. Hervé Saulignac interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la suppression de l'enseignement de technologie en classe de sixième. Le 12 janvier 2023, M. le ministre a indiqué son intention de supprimer l'enseignement de cette matière. Or les élèves doivent avoir la possibilité de découvrir, dès la sixième, une nouvelle dimension de la discipline technologie qui concourt à la compréhension du monde qui les entoure. La technologie apporte en effet aux élèves une dimension de la culture commune ancrée dans les sciences et techniques. Elle permet tout à la fois de manipuler et d'interroger la rationalité technique des systèmes des sociétés modernes. La technologie est l'une des rares matières du collège qui valorise autant les efforts collaboratifs des élèves, offrant souvent un répit aux élèves en difficulté. Elle leur permet de mettre en lumière des compétences souvent ignorées dans d'autres matières. Supprimer la technologie aurait un impact négatif considérable sur les élèves. Ainsi, il l'interroge sur les conséquences concrètes de cette décision : l'enseignement de technologie en sixième disparaîtrait-il complètement ? Serait-il confié à d'autres enseignants ? Il lui demande s'il est en mesure, aujourd'hui, de préciser le nouveau dispositif prévu et de rassurer ceux qui redoutent que cette matière ne soit une variable d'ajustement.

### Texte de la réponse

À leur entrée en 6e, un tiers des élèves ne maîtrise pas les compétences fondamentales pour réussir au collège. Les évaluations internationales notent par ailleurs qu'en français et en mathématiques, le nombre d'élèves performants ne cesse de diminuer. Ainsi, à la rentrée prochaine, pour élever le niveau général, mieux accompagner les élèves fragiles et permettre à chacun de cultiver ses excellences, tous les élèves de 6e bénéficieront d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques. Pour organiser cette heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement sans allonger les 26 heures hebdomadaires de classe des élèves, l'enseignement de sciences et technologie en classe de 6e est ramené à trois heures hebdomadaires par la réduction d'une heure de technologie à l'intérieur du programme d'enseignement. Cette mesure permettra de concentrer cet enseignement de technologie sur les classes de 5e, 4e et 3e et de conforter sa place au collège car il est indispensable à la formation des élèves. Le conseil supérieur des programmes sera très prochainement saisi pour concevoir un programme de technologie renouvelé pour les classes de 5e, 4e et 3e, de sorte qu'à la rentrée 2024, l'enseignement de la technologie porte une nouvelle ambition pour le numérique. Concernant les professeurs de technologie, une attention toute particulière est portée à leur situation. Ils pourront bénéficier par ailleurs de formations durant l'année 2023-2024 afin de se préparer au nouveau programme. Cette transformation de la classe de 6e vise à renforcer les compétences des élèves en français et en mathématiques pour leur permettre d'être mieux armés afin d'affronter les défis du XXIe siècle grâce notamment à l'enseignement de la technologie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hervé Saulignac](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 5943

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale et jeunesse

**Ministère attributaire** : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [28 février 2023](#), page 1874

**Réponse publiée au JO le** : [4 avril 2023](#), page 3114